

**AMAP DE VIGNEUX DE
BRETAGNE**

Contrat d'engagement légumes bio

Période du **mardi 24 septembre 2019** au **mardi 15 septembre 2020**

Engagement moral :

En signant le présent contrat, le producteur et le consommateur souscripteur s'engagent à respecter les principes fondateurs suivants :

- Une production certifiée BIO respectueuse de la nature, de l'environnement ;
- L'appui à une agriculture paysanne locale ;
- Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture ;
- Aucun intermédiaire entre le producteur et le consommateur sans accord entre ces derniers ;
- La définition d'un prix équitable entre producteur et consommateur ;
- La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles ;
- Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire ou stagiaire ;
- La proximité du producteur et des consommateurs ;
- La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production ;
- Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par leur responsabilisation ;
- Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire et environnementale ;
- Une sensibilisation des amapiens aux particularités de l'agriculture paysanne ;
- La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateur et producteur.

Engagements particuliers du producteur :

- Je m'engage à fournir des paniers de légumes frais issus de mon exploitation, sauf aléas de production ;
- Je m'engage à proposer lesdits paniers le mardi soir de chaque semaine et être présent autant que faire se peut lors des distributions ;
- Dans le cadre de la relation de confiance recherchée par l'AMAP, je m'engage à donner toutes les informations sur mon activité de producteur (techniques de production, évolutions de la ferme, difficultés rencontrées, ...)

Engagements particuliers du consommateur :

- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent perturber la distribution. En tant que consommateur responsable et solidaire, j'accepte d'assumer ces risques et les conséquences sur la distribution des paniers, sachant toutefois que je recevrai la part qui m'est impartie d'une manière ou d'une autre. En cas de rupture durable dans la distribution, une solution équitable sera recherchée collectivement.
- Je m'engage, pour cette campagne, en payant de manière anticipée la récolte et la distribution.
- En application du principe de l'AMAP qu'est le lien direct entre producteur et consommateur, je m'engage à ne pas pratiquer la revente des produits distribués.
- Je m'engage à prendre mon panier le **mardi** de chaque semaine ou tous les 15 jours, selon mon choix de contrat, de **18h30 à 19h30**.
- Si je ne peux pas venir, de manière exceptionnelle, prendre mon panier, je m'arrange avec un autre consommateur après avoir averti le producteur ou quelqu'un de ma connaissance pour venir le chercher. Les paniers non retirés seront laissés au producteur ou partagés par les consommateurs de permanence le jour de la distribution. Je signale dès que possible tout problème important, en particulier une absence prolongée, à un membre du groupe de coordination de l'AMAP.
- Je m'engage à effectuer deux permanences au cours de l'année et à régler ma cotisation annuelle à l'AMAP de Vigneux au début de mon contrat.

Contrat Produits maraîchers légumes bio*

Contractants :

Le producteur	Le consom'acteur souscripteur
Jérôme GUY 13 La Gouërie 44160 Sainte-Anne sur Brivet 06.09.69.30.54 lafermedesjonquilles@hotmail.fr	Nom : Adresse : Téléphone : Mail :

Période d'engagement :

La distribution des paniers se fait toutes les semaines sur la période du **mardi 24 septembre 2019 au mardi 15 septembre 2020** soit pour 46 semaines pour les contrats hebdomadaires, 22 semaines pour les contrats bimensuels.

La distribution sera interrompue pendant les semaines suivantes : le 29 octobre 2019 (semaine 44), les 24 et 31 décembre 2019 (semaine 52 et 1), 7 et 14 janvier 2020 (semaine 2 et 3) et les 7, 14 et 21 Avril 2020 (semaines 15, 16, 17).

Modalités de paiement :

Formules			
Panier hebdomadaire à 17€ montant total du contrat: 17x 44 semaines = 748€		Panier tous les 15 jours à 17€ montant total du contrat: 17x 22 semaines = 374€	
<input type="checkbox"/>	Je règle en une fois, je fais un chèque de 748€	<input type="checkbox"/>	Je règle en une fois, je fais un chèque de 374€
<input type="checkbox"/>	Je règle au trimestre, je fais 4 chèques de 187€	<input type="checkbox"/>	Je règle au trimestre, je fais 4 chèques de 93,50€
<input type="checkbox"/>	Je règle au mois, je fais 12 chèques de 62,33€	<input type="checkbox"/>	Je règle au mois, je fais 12 chèques de 31,17€


Les chèques, établis au nom de « **Jérôme GUY** », sont remis directement au producteur avec ce contrat d'engagement signé.

Le présent contrat est établi en 1 seul exemplaire qui sera scanné et renvoyé au consom'acteur par mail.

Contrat établi le à

Signature du producteur :

Signature du consom'acteur souscripteur :

Coordonnées	
Site d'Amap44 : http://www.amap44.org/amap-de-vigneux/	
Coordinatrice Légumes : Chloé GANGLOFF. chloegangloff@yahoo.fr , Tél : 0688124072	

* Produits issus de l'agriculture biologique, certifié par CERTIPAQ, FR-BIO-09